

Barbastella barbastellus



© L. Arthur



© L. Arthur

Statut régional de l'espèce

Cette espèce est en nette régression dans plusieurs pays européens depuis une cinquantaine d'années. Dans le nord de la France, elle semble disparue de plusieurs départements. En région Centre, son statut reste mal connu. Sa présence est confirmée pour quelques unités en hibernation. Moins de 30 colonies de reproduction, à faibles effectifs, sont recensées dans le Berry et l'Indre et Loire.

Caractères biologiques

Avec ses grandes oreilles soudées à la base sur le sommet du crâne, son pelage noir et soyeux, cette petite espèce est caractéristique. C'est un animal forestier dont la biologie reste mal connue. Le gîte typique est constitué par des fissures ou disjointements étroits, été comme hiver. Elle peut habiter ainsi dans des cavités d'arbres ou des failles de falaises. Dans les milieux anthropophiles, des colonies de 5 à 40 femelles s'installent volontiers entre deux poutres au-dessus de portes de grange. Peu frileuse, c'est surtout lors de fortes vagues de froid qu'elle se rencontre dans les cavités.

Territoires de chasse et régime alimentaire

Les petits papillons nocturnes constituent presque exclusivement son régime alimentaire. Son territoire de chasse est compris dans un rayon de 5 kilomètres autour du gîte. Elle y exploite préférentiellement, les futaies mixtes avec de vieux arbres et une végétation buissonnante importante.

Mesures conservatoires

Pour être efficaces, les mesures de gestion devront prendre en compte, en même temps, la conservation des gîtes d'hiver, d'été, et des milieux de chasse.

Pour les cavités d'hibernation

- Conservation d'accès adaptés dans les cavités et abris sous roche. Maintien de disjointements dans les ouvrages d'arts.
- D'octobre à avril : non utilisation des cavités pour des visites, du stockage, des feux ou des activités agricoles.
- En surface : interdiction de stockage de produits ou matières polluantes par infiltration du sous-sol.
- Préservation et développement d'une végétation adaptée périphérique au site, et notamment de vieux arbres.

Pour les sites de reproduction

- Conservation des disjointements entre les poutres et non traitement des gîtes.
- Conservation et maintien de vieux arbres en lisière, et de vieilles futaies (plus ou moins 100 ans).

Pour les territoires de chasse

- Maintien et développement de futaies mixtes irrégulières et de taillis sous futaies.
- Contrôle de l'usage des pesticides et autres produits ayant une influence sur les espèces proies.